



Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 077-217704949-20230406-DELIB2023_021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 23/03/2023
Date d'affichage 23/03/2023
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....14 Votants.....20
Réf : 2023-021 Objet : Tarifs communaux 2023 Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le et qu'elle a été rendue exécutoire le Le Maire, A. MOMON

Le **six avril deux mille vingt trois** à 20 h 30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Josiane PACHOLSKI, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Éric SAINT SEBASTIEN, Régine BRIOIS-BRAUN, Pascale PALARD, Nicolas POUZET, Sébastien DERREUMAUX, Geneviève DARGNAT.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Michel DOYEN,
Hermann TYNDAL pouvoir à Éric SAINT SEBASTIEN,
Valérie BOCQUEL pouvoir à Brigitte GOUYON,
Elisabeth FRONTIN pouvoir à Sébastien DERREUMAUX,
Nassima VIGUIER pouvoir à Clément ROCU,
Gerty EMBOULÉ pouvoir à Daniel DESSOGNE

Absent(s) :

Alain GUYONNET,
Sébastien PELLERIN,
Maud THOURY

Secrétaire de séance : Michel DOYEN

Réf : 2023-021 – Tarifs communaux 2023

Entendu Daniel DESSOGNE, Maire-adjoint en charge des finances,

- Considérant que l'inflation impacte fortement les charges de la commune,
- Proposer de fixer les tarifs communaux comme suit :

CIMETIERE	Montant
Concession : 30 ans	230 €
Concession : 50 ans	346 €
Columbarium : 15 ans	357 €
Columbarium : 30 ans	506 €
Cavurne : 15 ans	143 €
Cavurne : 30 ans	285 €
Plaque de fermeture	123 €
LOCATIONS	Montant
Location de la salle polyvalente et de la maison des associations du vendredi 18 h au dimanche 18 h	562 €
Location de la vaisselle à la maison des associations	60 €
Location à la maison des associations pour 24 h	337 €
Location à la maison des associations pour une réunion en journée ou en soirée pour des associations extérieures 3 h maxi	56 €

Le Conseil municipal, adopte cette délibération avec 18 pour et 2 abstentions : Régine BRAUN et Daniel PIGNOT.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 07/04/2023

 Le Maire,
A. MOMON

Secrétaire de séance : Michel DOYEN